



par Mirae Asset

FNB GLOBAL X ACTIF ACTIONS PRIVILÉGIÉES

(AUPARAVANT, FNB HORIZONS ACTIF ACTIONS PRIVILÉGIÉES)

(HPR : TSX)

RAPPORT INTERMÉDIAIRE | 30 JUIN 2025

CETTE PAGE A INTENTIONNELLEMENT ÉTÉ LAISSÉE EN BLANC

Table des matières

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Analyse du rendement du Fonds par la direction 5

Faits saillants de nature financière11

Rendement passé 14

Sommaire du portefeuille de placements 15

**RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD DE
LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE 17**

ÉTATS FINANCIERS

États de la situation financière 18

États du résultat global 19

États de l'évolution de la situation financière20

États des flux de trésorerie 21

Tableau des placements22

Notes afférentes aux états financiers29

Message du chef de la direction

Alors que nous en sommes à mi-chemin en 2025, je suis fier de souligner la croissance soutenue que nous avons réalisée en tant que société et pour nos clients, grâce aux solutions de placement novatrices que nous gérons pour les Canadiens.

En mai, nous avons célébré le premier anniversaire du changement de notre marque, passant de Horizons ETFs à Global X Investments Canada Inc. (« **Global X** »).

Notre décision de repositionner la marque auprès d'investisseurs comme vous était motivée par le désir d'offrir aux Canadiens le meilleur des deux mondes : la force, la portée étendue et le réseau mondial d'experts qui sont associés à la marque Global X reconnue à l'échelle internationale, ainsi que l'expertise et le soutien locaux continus que nous offrons pour évoluer dans le monde canadien des investissements.

En intégrant la plateforme Global X, nous faisons partie d'une organisation plus importante, comptant environ 200 milliards de dollars d'actifs de FNB sous gestion dans le monde, soutenus par notre société mère, Mirae Asset, qui a plus de 800 milliards de dollars d'actifs dans 19 pays et marchés mondiaux autour du globe.

Dans l'ensemble, nous nous engageons à aider les Canadiens à comprendre les nouvelles tendances qui façonnent les marchés et à les mettre à profit, tout en offrant des solutions de placement et des expériences client exceptionnelles.

Je suis fier de souligner d'autres progrès réalisés par Global X depuis le début de l'année, au sein de notre entreprise et pour nos investisseurs.

En juin, Global X a été reconnu en tant que fournisseur de FNB de l'année lors des Wealth Professional Awards 2025. Il s'agit de la deuxième année consécutive que nous sommes récipiendaire de cette reconnaissance. Ce prix récompense le cabinet de gestion d'actifs exceptionnel qui se spécialise dans les fonds négociés en bourse (« FNB ») et qui offre constamment des services-conseils de qualité supérieure tout en repoussant les limites de l'innovation et des meilleures pratiques sectorielles pour les 12 derniers mois. Cette reconnaissance témoigne de notre engagement à offrir des solutions de placement de grande qualité et souligne la position de Global X en tant que chef de file du secteur canadien des FNB.

Depuis le début de l'année, nous avons lancé 16 FNB qui ont offert aux Canadiens de nouvelles façons novatrices d'obtenir une exposition à certaines des catégories d'actifs, des stratégies et des marchandises les plus en demande sur les marchés d'aujourd'hui.

En février, nous avons lancé le FNB Global X Indice d'infrastructures d'intelligence artificielle (« **MTRX** ») afin d'offrir aux Canadiens un moyen fondamental d'accéder aux infrastructures plus larges et aux fournisseurs de services qui devraient bénéficier de l'expansion exponentielle de l'IA. MTRX offre une exposition de base aux fournisseurs de marchandises et d'énergie, ainsi qu'aux exploitants de centres de données, qui sont essentiels pour soutenir la demande croissante pour les applications d'IA.

En avril, nous avons lancé 11 autres FNB de plusieurs gammes de produits, y compris des FNB à indice thématique, des FNB à options d'achat couvertes, ainsi que notre gamme de FNB à options d'achat couvertes à rendement amélioré. La dynamique du marché, soutenue par des événements économiques et géopolitiques, a propulsé la popularité et les entrées de capitaux dans plusieurs de ces nouveaux FNB, notamment, le FNB Global X Indice Technologies de défense (« **SHLD** »), le FNB Global X Options d'achat couvertes Bitcoin (« **BCCC** ») et le FNB Global X Options d'achat couvertes d'actions de producteurs d'or à rendement amélioré (« **GLCL** »).

Beaucoup d'autres lancements intéressants sont envisagés pour 2025, et je serai ravi de vous communiquer d'autres détails sous peu.

À Global X, nous misons sur l'innovation dans tout ce que nous faisons. Qu'il s'agisse de nos origines en tant que l'un des premiers fournisseurs de FNB au Canada ou de notre fière tradition de lancement de produits de placement inédits, nous sommes guidés par l'audace, une vision et un engagement à offrir une qualité et une expérience client exceptionnelles.

La devise de la marque Global X est « Valoriser l'investissement grâce à l'innovation ». Nous nous engageons à être là, à vos côtés, pour vous aider à explorer tout un univers de possibilités d'investissement et d'occasions à l'échelle mondiale.

Je vous remercie de votre soutien indéfectible.

Salutations cordiales,



Rohit Mehta

Président et chef de la direction de Global X Investments Canada Inc.

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Le présent rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du FNB Global X Actif actions privilégiées (auparavant, FNB Horizons Actif actions privilégiées) (« HPR » ou le « FNB ») fait état des faits saillants de nature financière et est compris dans les états financiers intermédiaires non audités du fonds de placement. Il est possible d'obtenir gratuitement, auprès du gestionnaire du FNB, soit Global X Investments Canada Inc. (« Global X » ou le « gestionnaire »), une copie des états financiers intermédiaires non audités, des états financiers annuels audités, du rapport intermédiaire ou du rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds, un exemplaire du document traitant des politiques et procédures de vote par procuration, du dossier de divulgation des votes par procuration ou des informations trimestrielles sur le portefeuille, en composant (sans frais) le 1-866-641-5739 ou le 416-933-5745 pour la région de Toronto, en écrivant au 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7, ou en consultant notre site Web au www.globalx.ca ou celui de SEDAR+ au www.sedarplus.ca.

Le présent document peut renfermer des énoncés prospectifs concernant des événements, résultats, circonstances, rendements futurs ou des attentes qui ne sont pas des faits historiques, mais représentent plutôt l'opinion de la direction quant à des événements futurs. De par leur nature, les énoncés prospectifs exigent la formulation d'hypothèses et sont assujettis à des incertitudes et risques inhérents. Les risques que les prédictions et autres énoncés prospectifs ne se révèlent pas exacts sont importants. Le lecteur est prié de ne pas se fier outre mesure aux énoncés prospectifs étant donné qu'un certain nombre de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats, conditions, mesures ou événements réels diffèrent grandement des objectifs, attentes, estimations ou intentions exprimés de façon explicite ou implicite dans les énoncés prospectifs.

Les résultats réels pourraient différer de façon appréciable des attentes de la direction exprimées dans ces énoncés prospectifs en raison de plusieurs facteurs, y compris notamment les conditions de marché et la conjoncture économique générale, les taux d'intérêt, les changements apportés aux lois et règlements, les effets de la concurrence dans les secteurs géographiques et secteurs d'activité dans lesquels le FNB peut investir et d'autres risques énoncés, de temps à autre, dans le prospectus du FNB. À l'occasion, de nouveaux facteurs de risque apparaissent et la direction ne peut les prévoir tous. Le lecteur est prié de comprendre que cette liste de facteurs n'est pas exhaustive et que, s'ils s'appuient sur des énoncés prospectifs pour décider d'investir ou non dans le FNB, les investisseurs et autres parties devraient porter une attention particulière à ces facteurs ainsi qu'aux autres incertitudes et événements éventuels et tenir compte de l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs. En raison des répercussions possibles de ces facteurs, le gestionnaire décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs consécutivement à l'obtention de nouveaux renseignements, ou à la survenue d'événements nouveaux, ou pour tout autre motif, sauf si la législation pertinente l'y contraint.

Analyse du rendement du Fonds par la direction

Objectif et stratégies de placement

L'objectif de placement de HPR est de procurer un revenu de dividendes et de préserver le capital en investissant principalement dans des actions privilégiées (y compris des titres convertibles en actions privilégiées) de sociétés canadiennes. HPR peut également investir dans des actions privilégiées de sociétés situées aux États-Unis, des titres de créance (y compris des billets avec remboursement de capital à recours limité (les « billets RCRL »), tels qu'ils sont définis dans le prospectus du FNB) d'émetteurs canadiens et américains, d'autres titres générant un revenu, ainsi que des fonds inscrits en bourse, tels qu'ils sont définis dans le prospectus du FNB.

Le sous-conseiller, Corporation Fiera Capital (« Fiera » ou le « sous-conseiller »), a recours à la recherche fondamentale pour choisir des titres de sociétés qui, selon l'avis du sous-conseiller sur le secteur et les perspectives de croissance de la société, devraient être inclus dans le portefeuille de placements du FNB. Une analyse approfondie de crédit de chaque titre et une évaluation du profil de risque de chaque société sont effectuées afin de confirmer la sélection et la pondération relative de chaque titre détenu par le FNB. HPR investit principalement dans des actions privilégiées et des titres convertibles en actions privilégiées d'émetteurs canadiens dont les titres de créance ont, en général, une cote de solvabilité correspondant au moins à une catégorie de bonne qualité au moment de l'achat.

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

HPR peut également investir dans des actions privilégiées (y compris des titres convertibles en actions privilégiées) de sociétés situées aux États-Unis, des titres de créance (y compris des billets RCRL et d'autres titres assimilables à des titres de créance) d'émetteurs canadiens et américains, d'autres titres générant un revenu, ainsi que des titres de capitaux propres canadiens et des titres de fonds inscrits en bourse.

HPR peut également investir dans des titres de capitaux propres canadiens qui offrent un rendement boursier intéressant et dans des titres de fonds inscrits en bourse qui versent un revenu de dividendes.

En prévision de conditions défavorables ou en réaction à de telles conditions ou à des fins défensives, HPR peut temporairement détenir une partie de son actif en espèces ou dans des instruments du marché monétaire, des obligations ou d'autres titres de créance qui, généralement, ne sont pas supérieurs à 20 % de l'actif net du FNB.

Le sous-conseiller peut acheter des titres d'émetteurs qui sont apparentés ou associés au sous-conseiller. Le sous-conseiller peut se fonder également sur des dispenses des autorités de réglementation en valeurs mobilières lui permettant d'acheter des titres d'un émetteur apparenté au sous-conseiller, si certaines conditions sont respectées. Le placement doit également être approuvé par le comité d'examen indépendant (« CEI ») et il doit respecter d'autres dispositions du Règlement 81-107.

HPR peut conclure des opérations de prêt de titres dans la mesure permise par les lois sur les valeurs mobilières applicables. HPR peut également investir dans des instruments dérivés seulement à des fins de couverture des devises.

Il y a lieu de se reporter au plus récent prospectus du FNB pour une explication détaillée des restrictions de HPR en matière de placement.

Risques

Le gestionnaire examine le niveau de risque du FNB au moins une fois l'an, et lorsque l'objectif de placement ou les stratégies de placement du FNB ont changé de façon importante. Aucun changement n'a influé de manière importante sur le niveau du risque global auquel le FNB a été exposé au cours de la période. Le niveau de risque actuel du FNB est : moyen.

Les niveaux de risque sont déterminés en fonction de la volatilité historique du FNB, calculée selon l'écart-type entre son rendement et sa moyenne. La catégorie de risque du FNB peut changer au fil du temps et la volatilité historique n'est pas représentative de la volatilité future. Règle générale, le niveau de risque du FNB lui est assigné d'après un écart-type de son rendement sur 10 ans et le rendement de l'indice sous-jacent ou d'un substitut applicable. Si le gestionnaire juge que les résultats obtenus selon cette méthode ne sont pas représentatifs de la volatilité future du FNB, le niveau de risque peut être déterminé en fonction de la catégorie du FNB. Les niveaux de risque ne devraient pas tenir lieu de solution de rechange à une évaluation complète et appropriée du caractère adéquat du placement ou à son évaluation financière par un conseiller en placement.

Une liste des risques et une description complète de chaque risque auxquels un placement dans le FNB est exposé sont présentés dans le prospectus le plus récent du FNB. Il est possible de se procurer le prospectus le plus récent en accédant au site www.globalx.ca ou au site www.sedarplus.ca, ou encore en communiquant directement avec Global X Investments Canada Inc. (se reporter à l'information à ce sujet fournie à la dernière page du présent document).

Les investisseurs éventuels devraient lire le prospectus le plus récent du FNB et prendre en considération la description exhaustive des risques fournie dans celui-ci avant d'acheter des parts.

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

Résultats d'exploitation

Pour la période close le 30 juin 2025, les parts du FNB ont produit un rendement de 7,28 %, compte tenu des distributions versées aux porteurs de parts. En comparaison, le rendement de l'indice d'actions privilégiées S&P/TSX (l'« indice ») s'est établi à 7,30 % pour la même période.

L'indice est conçu pour suivre la performance des actions privilégiées canadiennes. Les actions privilégiées prévoient le versement de dividendes à un taux déterminé et elles ont préséance sur les actions ordinaires en ce qui concerne le versement de dividendes et la liquidation des actifs.

Revue générale du marché

Le premier trimestre de 2025 a été dominé par les nouvelles provenant des États-Unis, Donald Trump ayant déclenché un conflit tarifaire avec le Canada et le Mexique peu après son investiture. Bien que la situation soit demeurée changeante tout au long du trimestre, on estime qu'environ 60 % des exportations canadiennes vers les États-Unis étaient assujetties à des tarifs douaniers à la fin du trimestre. L'incertitude politique s'est ajoutée aux préoccupations liées aux tarifs douaniers lorsque Mark Carney a remplacé Justin Trudeau en tant que chef du Parti libéral pour devenir le nouveau premier ministre.

Après avoir abaissé les taux de 100 points de base en 2024, la Réserve fédérale américaine (la « Fed ») a maintenu les taux stables au premier trimestre, craignant qu'il n'y ait plus de progrès dans la lutte contre l'inflation. La Banque du Canada a également réduit son taux directeur de 50 points de base au premier trimestre, le faisant passer à 2,75 %. Les données économiques au Canada restaient mitigées, mais on s'inquiétait surtout de la hausse de l'inflation.

Les marchés ont affiché une volatilité importante au début du deuxième trimestre, l'administration américaine ayant dévoilé son plan de tarifs réciproques au début d'avril, ce qui a entraîné la chute des indices boursiers américains et l'élargissement des écarts de taux tant au Canada qu'aux États-Unis. Les marchés se sont calmés peu à peu au cours du trimestre après une série de reports des échéances tarifaires, des reculs et un apaisement des déclarations sur les tarifs douaniers en général. Les indices boursiers avaient regagné leurs sommets à la fin juin et les écarts de taux s'étaient resserrés à la fin du trimestre par rapport au début de l'année.

Le risque géopolitique est demeuré prédominant lorsque le conflit a éclaté entre Israël et l'Iran. La réaction du marché a toutefois été modérée, hormis une brève flambée du prix du pétrole qui s'est ensuite résorbée à la suite d'un accord de cessez-le-feu. La Fed n'a pas bougé au deuxième trimestre, même si le président réclamait avec insistance une baisse des taux. Malgré la stabilité de l'emploi et le recul de l'inflation, quoique toujours élevée, la Fed est restée sur la touche au deuxième semestre en raison des craintes d'une hausse des prix imputable aux tarifs douaniers. Les marchés s'attendent maintenant à ce que la Fed abaisse les taux de 65 points de base d'ici la fin de l'année, des attentes revues à la baisse par rapport au début d'avril lorsque les investisseurs prévoyaient des baisses de plus de 100 points de base.

Après une réduction au premier trimestre, la Banque du Canada a laissé son taux directeur inchangé à 2,75 % au deuxième trimestre, le maintenant au milieu de sa fourchette neutre estimative de 2,25 % à 3,25 %, et a choisi d'attendre pour voir les effets des tarifs. Les données économiques au Canada étaient contrastées : le taux de chômage a monté, le produit intérieur brut (« PIB ») a été plus élevé que prévu au premier trimestre et l'inflation de base est demeurée à 3 %. À la fin du trimestre, les marchés s'attendaient à ce que la Banque du Canada retranche 35 points de base de plus en 2025, soit moins que la baisse de 70 points de base anticipée au début d'avril.

Après avoir terminé le premier trimestre en baisse, surtout la partie à court terme, les rendements obligataires au Canada ont remonté sur l'ensemble de la courbe, en particulier dans la partie à long terme, tandis qu'aux États-Unis, le scénario a été plus contrasté. L'extrémité à long terme de la courbe des taux américains a subi une liquidation causée par la perspective de déficits budgétaires

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

persistants et plus élevés, alors que les taux à court et à moyen terme ont fléchi. Au Canada, les écarts de taux se sont resserrés au cours du premier semestre malgré la volatilité des tarifs douaniers, les écarts à moyen terme sur les obligations provinciales et les obligations de sociétés ayant diminué de respectivement 8 et 5 points de base au cours de la période.

Le marché des actions privilégiées canadiennes a continué d'offrir un rendement supérieur au premier semestre, malgré un début de deuxième trimestre plus difficile. Le rendement de l'indice s'est établi à 7,30 % et celui de l'indice Solactive Laddered Canadian Preferred Share (composé exclusivement d'actions privilégiées à taux révisable), à 8,48 %. La vigueur des titres de créance en mai et en juin, la hausse du taux des obligations du Canada à cinq ans et les rachats d'actions privilégiées au début de l'année ont été les principaux facteurs favorables pour la période. Les billets RCRL et les titres hybrides ont été à la traîne durant le premier semestre. Les actions privilégiées perpétuelles à taux fixe ont fait mieux que l'indice au premier trimestre, puis les titres à taux variable et les titres à taux révisable déterminé ont fait de même au deuxième trimestre, surtout les titres à taux révisable peu élevé, tandis que les actions privilégiées perpétuelles à taux fixe ont accusé du retard. Du point de vue sectoriel, les télécommunications ont produit des rendements supérieurs au premier semestre, alors que les banques ont été à la traîne.

Revue du portefeuille

La sous-pondération des actions privilégiées perpétuelles à taux fixe et des titres à taux révisable déterminé, dont la révision doit avoir lieu en 2027 et en 2028, explique en grande partie le rendement inférieur de HPR au premier trimestre. En revanche, la surpondération des titres à taux révisable déterminé négociés à escompte dans les secteurs des télécommunications, de l'énergie, de l'assurance et des services publics explique en grande partie le rendement supérieur du FNB au deuxième trimestre.

Au cours du premier trimestre, HPR a réaffecté les liquidités provenant des rachats de titres à taux révisable déterminé à des achats d'actions privilégiées perpétuelles à taux fixe et aux nouvelles actions privilégiées institutionnelles de la CIBC. De plus, le FNB a aussi accru la surpondération des secteurs des services publics et des télécommunications et augmenté la pondération des titres à taux révisable déterminé dont la révision doit avoir lieu en 2026 et en 2027, tout en réduisant la position surpondérée du portefeuille dans le secteur des banques.

Au deuxième trimestre, HPR a réaffecté les liquidités provenant des rachats d'actions privilégiées à taux révisable déterminé principalement à des achats d'actions privilégiées institutionnelles et de titres hybrides. Le FNB a également accru les placements en titres à taux révisable déterminé des secteurs de l'assurance et des télécommunications, en particulier les titres à taux révisable peu élevé et les titres à taux révisable déterminé dont la révision aura lieu en 2026, en 2027 et en 2029. Le FNB a acquis le nouveau titre hybride de Telus et les nouvelles actions privilégiées institutionnelles d'IA Société financière, tous deux émis à des niveaux attrayants.

Perspectives

Le sous-conseiller s'attend à ce que l'économie canadienne soit léthargique au cours des 12 à 18 prochains mois sans toutefois connaître une grave récession, la croissance oscillant autour de 1 %. Il est prévu qu'une diminution graduelle de l'inflation permettra à la Banque du Canada de poursuivre ses baisses de taux en vue d'atteindre le bas de la fourchette neutre, soit 2,25 %.

Les tensions commerciales avec les États-Unis demeureront probablement exacerbées à court terme, mais devraient s'apaiser graduellement grâce aux négociations. Les répercussions sur la confiance et la croissance mondiale pourraient être plus prononcées et peser davantage sur l'économie canadienne. Les dépenses budgétaires et les avantages potentiels de tarifs douaniers comparativement plus bas sur les biens canadiens permettront de neutraliser en partie les difficultés.

Les tarifs douaniers devraient continuer de jouer un rôle déterminant dans la politique monétaire et budgétaire du Canada, mais le discours s'est adouci considérablement. D'autres aspects incertains de la politique américaine, comme le « Big Beautiful Bill », sont passés au premier plan. Le caractère stimulant net du projet de loi et la perspective d'une offre accrue d'obligations gouvernementales

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

dans les deux pays pourraient faire monter les taux à long terme. On s'attend à ce que la Banque du Canada et la Fed abaissent modérément les taux d'intérêt afin de contrer toute faiblesse, mais leurs décisions doivent également trouver l'équilibre entre une croissance faible et une inflation persistante qui pourrait être exacerbée par la hausse des dépenses et les tarifs douaniers.

Les taux à court terme suivront l'orientation de la Banque du Canada, mais les taux à plus long terme seront tributaires de l'inflation, de l'offre d'obligations, de la politique budgétaire ainsi que de la croissance et des rendements obligataires à l'échelle mondiale. On s'attend à ce que la volatilité du marché reste élevée, ce qui créera des occasions pour nous. En ce qui a trait aux titres de créance, le FNB continuera de rechercher des occasions intéressantes d'accroître les placements, tout en restant prudent étant donné que les écarts se sont resserrés et se situent à l'extrémité inférieure de la fourchette historique. Le FNB continue de privilégier les secteurs de grande qualité et les titres détenant de la valeur.

Les rachats d'actions privilégiées devraient continuer de soutenir le marché des actions privilégiées canadiennes au cours des prochains trimestres. Le rendement moyen demeure intéressant et il continuera d'augmenter au cours des deux prochaines années étant donné que les titres à taux révisable déterminé sont révisés en fonction d'un taux des obligations du Canada à 5 ans plus attrayant. La volatilité pourrait se manifester de nouveau, sous réserve des risques politiques et géopolitiques dans un contexte où la croissance est faible et l'inflation dépasse le taux cible au Canada. Les mouvements de capitaux pourraient continuer de poser problème, surtout après une solide performance au premier semestre de 2025.

Le sous-conseiller est disposé à accroître le risque du portefeuille si des occasions se présentent et il fera des prises de profits si c'est nécessaire. Dans ce contexte, le sous-conseiller continue de mettre l'accent sur les émetteurs de grande qualité et estime que les titres à taux révisable déterminé qui offrent un rendement actuel élevé et dont la révision aura lieu en 2029 et en 2030 présentent les meilleures occasions en termes de risque / rendement.

Autres éléments d'exploitation et variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Pour le semestre clos le 30 juin 2025, le FNB a généré un résultat global brut de 68 396 408 \$ tiré de ses placements et dérivés (y compris les variations de la juste valeur du portefeuille du FNB) par rapport à 167 184 734 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2024. Le FNB a engagé des frais de gestion, des charges d'exploitation et des frais de transaction totalisant 3 264 398 \$ (3 511 138 \$ en 2024), dont une tranche de 2 419 \$ (16 829 \$ en 2024) a été soit réglée, soit absorbée par le gestionnaire au nom du FNB. La renonciation de ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

Au cours de la période, le FNB a distribué un montant de 19 770 623 \$ aux porteurs de parts (24 575 647 \$ en 2024).

Présentation

Les états financiers ci-joints ont été préparés selon les normes IFRS de comptabilité (« IFRS »). Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net dans les états financiers et (ou) dans le rapport de la direction sur le rendement du Fonds fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aux termes des IFRS.

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

Événements récents

Outre ceux indiqués ci-après, il n'y a aucun événement récent lié au secteur, à la direction ou au FNB qui est pertinent pour le présent et l'avenir du FNB.

Changement de dénomination

Avec prise d'effet le 1^{er} mai 2024, Horizons ETFs Management (Canada) Inc., gestionnaire du FNB, a procédé à un changement de marque pour adopter le nom de Global X Investments Canada Inc. Le changement de dénomination n'a pas eu d'incidence sur les activités quotidiennes du FNB. Les activités, le personnel et les responsabilités du gestionnaire demeurent les mêmes.

Changement de dénomination du FNB

Avec prise d'effet le 1^{er} mai 2024, le nom du FNB Horizons Actif actions privilégiées a été changé pour FNB Global X Actif actions privilégiées. Le changement de dénomination du FNB avait été effectué pour refléter la marque Global X.

Transactions avec des parties liées

Des parties liées fournissent certains services au FNB, et ces relations sont décrites ci-après.

Gestionnaire, fiduciaire et gestionnaire de placements

Le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de placements du FNB est Global X Investments Canada Inc. dont l'adresse est le 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7, société constituée en vertu des lois de l'Ontario.

Si le FNB investit dans d'autres FNB de Global X, Global X pourrait recevoir des frais de gestion relativement aux actifs du FNB investis dans ces FNB de Global X. De plus, tous les frais de gestion versés au gestionnaire (description détaillée à la page 13) sont inscrits dans les transactions entre parties liées, puisque le gestionnaire est considéré comme étant une partie liée du FNB. La rémunération payée au comité d'examen indépendant est également inscrite dans les transactions avec des parties liées. Les frais de gestion et la rémunération payée au comité d'examen indépendant figurent aux états du résultat global des états financiers du FNB ci-joints. Les frais de gestion payables par le FNB au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024 figurent aux états de la situation financière.

Faits saillants de nature financière

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le FNB et ont pour objet de vous aider à comprendre les résultats financiers du FNB de la présente période intermédiaire et des cinq derniers exercices. Ces renseignements proviennent des états financiers annuels audités et des présents états financiers intermédiaires non audités du FNB. Veuillez vous reporter à la première page pour obtenir des renseignements sur la manière de vous procurer les états financiers annuels ou intermédiaires du FNB.

Actif net par part du FNB

Période ¹⁾	2025	2024	2023	2022	2021	2020
Actif net à l'ouverture de la période	9,32	7,62	7,50	9,75	8,16	8,14 \$
Augmentation (diminution) liée à l'exploitation						
Total des revenus	0,24	0,45	0,45	0,43	0,42	0,44
Total des charges	(0,03)	(0,06)	(0,05)	(0,06)	(0,06)	(0,05)
Profits (pertes) réalisé(e)s pour la période	0,29	0,13	(0,25)	0,11	0,17	(0,52)
Profits (pertes) latent(e)s pour la période	0,14	1,60	0,35	(2,31)	1,41	0,51
Augmentation (diminution) totale liée à l'exploitation²⁾	0,64	2,12	0,50	(1,83)	1,94	0,38
Distributions						
À partir du revenu net de placement (à l'exclusion des dividendes)	(0,20)	–	(0,01)	–	–	–
À partir des dividendes	–	(0,40)	(0,40)	(0,38)	(0,33)	(0,38)
À partir des gains en capital nets réalisés	–	–	–	(0,06)	(0,06)	–
Remboursement de capital	–	–	(0,01)	–	–	(0,04)
Total des distributions³⁾	(0,20)	(0,40)	(0,42)	(0,44)	(0,39)	(0,42)
Actif net à la clôture de la période⁴⁾	9,79	9,32	7,62	7,50	9,75	8,16 \$

1. Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités et des états financiers annuels audités du FNB.

2. L'actif net par part et les distributions sont établis selon le nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution liée à l'exploitation est calculée selon le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

3. Les distributions de revenu, de dividendes et (ou) de remboursement de capital, le cas échéant, ont été versées en espèces, réinvesties dans des parts additionnelles du FNB, ou les deux. Les distributions de gains en capital, le cas échéant, sont versées en espèces ou non. Les distributions de gains en capital autres qu'en espèces sont réinvesties dans des parts supplémentaires du FNB et consolidées par la suite. Elles sont déclarées en tant que distributions imposables et ont pour effet d'augmenter le coût de base ajusté des parts de chaque porteur. Ni le nombre de parts détenu par un porteur ni la valeur liquidative par part du FNB ne changent en raison d'une distribution de gains en capital autre qu'en espèces. Les distributions classées dans le remboursement de capital, le cas échéant, ont pour effet de diminuer le coût de base ajusté des parts de chaque porteur. Les caractéristiques des distributions, le cas échéant, sont déterminées après la fin de l'année d'imposition du FNB. Dans l'intervalle, aux fins de la présentation de l'information financière, les distributions sont classées au poste « À partir du revenu net de placement (à l'exclusion des dividendes) ».

4. Les faits saillants de nature financière ne permettent pas nécessairement de rapprocher l'actif net par part à l'ouverture et à la clôture de la période.

Faits saillants de nature financière (suite)

Ratios et données supplémentaires

Période ¹⁾	2025	2024	2023	2022	2021	2020
Valeur liquidative (en milliers)	917 172	1 048 124	966 222	1 107 087	1 871 153	1 398 529 \$
Nombre de parts en circulation (en milliers)	93 665	112 446	126 848	147 593	191 854	171 302
Ratio des frais de gestion ²⁾	0,65 %	0,65 %	0,62 %	0,64 %	0,64 %	0,64 %
Ratio des frais de gestion avant renoncations ou absorptions ³⁾	0,65 %	0,65 %	0,65 %	0,64 %	0,65 %	0,64 %
Ratio des frais de transaction ⁴⁾	0,04 %	0,04 %	0,03 %	0,04 %	0,05 %	0,07 %
Taux de rotation des titres en portefeuille ⁵⁾	6,73 %	102,44 %	15,16 %	23,71 %	56,49 %	74,59 %
Valeur liquidative par part à la clôture de la période	9,79	9,32	7,62	7,50	9,75	8,16 \$
Cours de clôture	9,76	9,29	7,61	7,44	9,75	8,18 \$

1. Les renseignements sont fournis au 30 juin 2025 et aux 31 décembre des exercices présentés.
2. Le ratio des frais de gestion est calculé selon le total des charges, y compris la taxe de vente (à l'exclusion des commissions de courtage et des autres coûts de transaction de portefeuille) de la période considérée et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne durant la période. Le gestionnaire paie, à même les revenus tirés de ses frais de gestion, les renoncations et les absorptions le cas échéant, les services dispensés au FNB, notamment la rémunération du gestionnaire de placements et le marketing.
3. Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer aux frais ou charges autrement payables par le FNB, ou en absorber une partie. La renonciation de ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.
4. Le ratio des frais de transaction représente le total des commissions et les autres coûts de transaction du portefeuille exprimés en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne au cours de la période. En général, les coûts de transaction liés à l'achat ou à la vente des titres à revenu fixe sont intégrés au prix de ces transactions et ils ne sont donc pas inclus dans le ratio des frais de transaction.
5. Le taux de rotation des titres en portefeuille indique les mouvements du portefeuille de placements du FNB. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'année. En général, plus le taux de rotation au cours d'une année est élevé, plus les frais de transaction payables par le FNB sont importants au cours de l'année, et plus la possibilité est grande que l'investisseur touche des gains en capital imposables pendant l'année. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du FNB.

Faits saillants de nature financière (suite)

Frais de gestion

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services tels que les gestionnaires de portefeuille, les dépositaires, les agents chargés de la tenue des registres, les agents des transferts, les auditeurs et les imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés au nom du FNB; les arrangements de la tenue à jour des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des porteurs de parts et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les porteurs de parts reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue du FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux parts du FNB; et la gestion des demandes des porteurs de parts du FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également les stratégies de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions et pratiques en matière de placement.

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,55 % de la valeur liquidative des parts du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu.

Le sous-conseiller est rémunéré à même les frais de gestion pour les services qu'il a fournis, sans autre coût pour le FNB. Toute charge du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire est versée à même les frais de gestion reçus par le gestionnaire.

Le tableau ci-après présente le détail, exprimé en pourcentage, des services obtenus par le FNB du gestionnaire en contrepartie des frais de gestion versés au cours de la période.

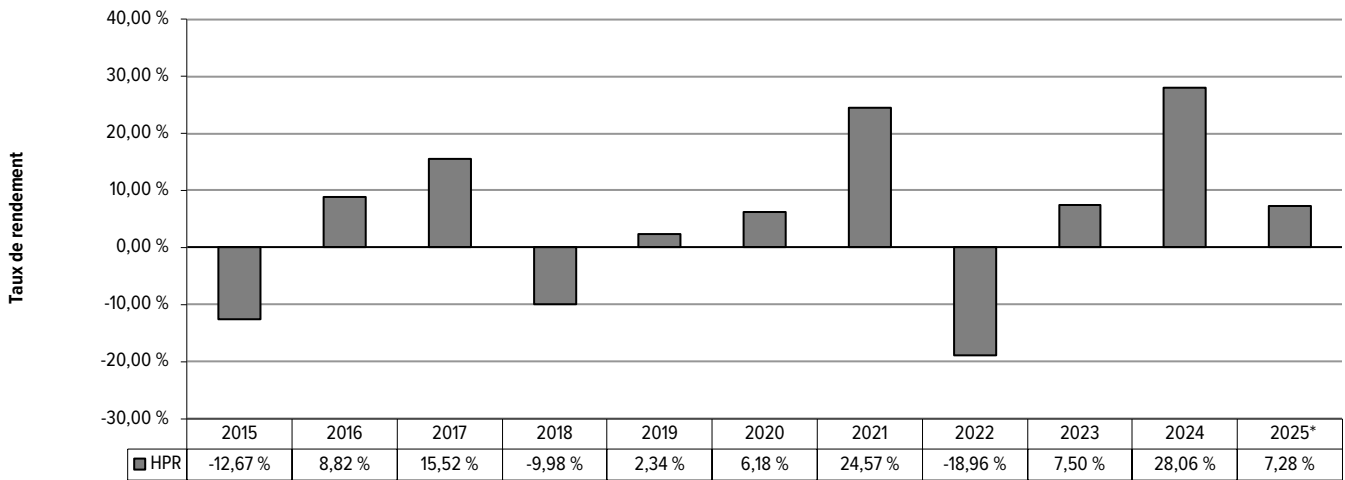
Marketing	Frais de gestion du portefeuille, frais administratifs généraux et profit	Charges du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou prise en charge
9 %	91 %	–

Rendement passé

Des commissions, des frais de gestion et d’autres frais ainsi que des taxes de vente applicables peuvent être liés à un placement dans le FNB. Veuillez prendre connaissance du prospectus avant d’investir. Les taux de rendement indiqués reflètent le rendement total historique, y compris les changements de valeur unitaire et le réinvestissement de toutes les distributions, et ne tiennent pas compte des frais de vente, de rachat ou de distribution, ni des frais facultatifs ou impôts sur le revenu payables par un investisseur qui auraient pu réduire les rendements. Un placement dans le FNB n’est assorti d’aucune garantie. Sa valeur fluctue régulièrement et le rendement passé pourrait ne pas se répéter. Les rendements du FNB ont été compilés en supposant que toutes les distributions, le cas échéant, sont réinvesties dans des parts additionnelles du FNB. Si vous détenez ce FNB à l’extérieur d’un régime enregistré, le revenu et les gains en capital distribués qui vous sont versés augmentent votre revenu aux fins de l’impôt, et ce, qu’ils vous soient versés en espèces ou réinvestis dans des parts additionnelles du FNB. Le montant des distributions imposables réinvesties est ajouté au prix de base ajusté des parts que vous détenez. Cela diminuera votre gain en capital ou augmentera votre perte en capital lors d’une transaction ultérieure de rachat et empêchera que ce montant soit imposé de nouveau entre vos mains. Veuillez consulter votre conseiller fiscal afin de discuter de votre situation fiscale personnelle.

Rendement annuel

Le graphique suivant illustre le rendement du FNB pour les périodes indiquées, ainsi que la variation du rendement d’une période à l’autre. Par ailleurs, le graphique indique, en pourcentage, le rendement haussier ou baissier d’un placement à compter du premier jour d’une période donnée jusqu’à la date de clôture de cette période.



Le FNB a commencé ses activités le 22 novembre 2010.
* Pour le semestre clos le 30 juin 2025.

Sommaire du portefeuille de placements

Au 30 juin 2025

Composition de l'actif	Valeur liquidative	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
Titres privilégiés canadiens	781 641 268 \$	85,22 %
Titres à revenu fixe canadiens	127 282 577	13,88 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 830 614	1,07 %
Autres actifs, moins les passifs	(1 582 794)	-0,17 %
	917 171 665 \$	100,00 %

Composition des secteurs	Valeur liquidative	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
Services financiers	363 248 076 \$	39,60 %
Énergie	220 083 516	24,00 %
Obligations de sociétés	127 282 577	13,88 %
Services publics	124 555 089	13,58 %
Services de communication	73 721 267	8,04 %
Produits de consommation courante	33 320	0,00 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 830 614	1,07 %
Autres actifs, moins les passifs	(1 582 794)	-0,17 %
	917 171 665 \$	100,00 %

Sommaire du portefeuille de placements (suite)

Au 30 juin 2025

25 principaux placements*	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
Enbridge Inc.	10,39 %
Great-West Lifeco Inc.	8,16 %
BCE Inc.	8,04 %
Corporation TC Énergie	7,05 %
Société Financière Manuvie	6,34 %
La Banque Toronto-Dominion	5,71 %
Brookfield Corp.	5,55 %
Corporation financière Power	4,47 %
Canadian Utilities Ltd.	4,42 %
Brookfield Renewable Power Preferred Equity Inc.	4,36 %
Banque Royale du Canada	4,34 %
Pembina Pipeline Corp.	3,86 %
Banque Canadienne Impériale de Commerce	3,39 %
AltaGas Ltd.	2,79 %
Financière Sun Life Inc.	2,47 %
Fairfax Financial Holdings Ltd.	2,25 %
Fortis Inc.	1,87 %
Intact Corporation Financière	1,77 %
Emera Inc.	1,70 %
Banque de Montréal	1,53 %
Inter Pipeline Ltd.	1,09 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,07 %
iA Société financière Inc.	0,97 %
Algonquin Power & Utilities Corp.	0,93 %
Banque Nationale du Canada	0,91 %

* Il est à noter que les 25 principaux placements, exclusion faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, représentent le total des titres privilégiés ou des instruments de créance de cet émetteur dans le portefeuille du FNB.

Le sommaire du portefeuille de placements peut changer en raison des transactions que réalise le FNB. Les états financiers les plus récents peuvent être obtenus gratuitement en composant le 1-866-641-5739 ou le 416-933-5745, en écrivant au 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7 ou en consultant notre site Web au www.globalx.ca ou celui de SEDAR+ au www.sedarplus.ca.

RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La responsabilité des états financiers intermédiaires non audités ci-joints du FNB Global X Actif actions privilégiées (auparavant, FNB Horizons Actif actions privilégiées) (le « FNB ») incombe au gestionnaire et fiduciaire du FNB, Global X Investments Canada Inc. (le « gestionnaire »). Les états ont été dressés conformément aux normes IFRS de comptabilité au moyen de l'information disponible et comprennent certains montants qui sont fondés sur les meilleures estimations et jugements du gestionnaire.

Le gestionnaire a conçu et maintient un système de contrôles internes ayant pour but de fournir une assurance raisonnable que tous les actifs sont protégés et de produire de l'information financière pertinente, fiable et à jour, y compris les états financiers ci-joints.

Les présents états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration du gestionnaire.



Rohit Mehta
Administrateur
Global X Investments Canada Inc.



Thomas Park
Administrateur
Global X Investments Canada Inc.

AVIS AUX PORTEURS DE PARTS

L'auditeur du FNB n'a pas examiné les présents états financiers.

Global X Investments Canada Inc., gestionnaire du FNB, nomme un auditeur indépendant qui a pour mission d'effectuer l'audit des états financiers annuels du FNB.

L'auditeur indépendant du FNB n'a pas examiné les présents états financiers intermédiaires conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada.

États de la situation financière (non audité)

Au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024

	2025	2024
Actifs		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 830 614 \$	7 154 272 \$
Placements (note 6)	908 923 845	1 043 362 232
Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus	2 523 954	2 657 636
Montants à recevoir se rapportant à des actifs de portefeuille vendus	39 525	—
Total des actifs	921 317 938	1 053 174 140
Passifs		
Frais de gestion à payer (note 9)	474 069	554 231
Frais d'exploitation à payer	44 735	73 755
Montants à payer pour actifs de portefeuille achetés	68 182	317 866
Distribution à payer	3 559 287	4 104 292
Total des passifs	4 146 273	5 050 144
Actif net	917 171 665 \$	1 048 123 996 \$
Nombre de parts rachetables en circulation (note 8)	93 665 441	112 446 346
Actif net par part	9,79 \$	9,32 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

Approuvé au nom du conseil d'administration du gestionnaire,



Rohit Mehta
Administrateur



Thomas Park
Administrateur

États du résultat global (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin

	2025	2024
Produits		
Revenu de dividendes	21 208 065 \$	23 902 722 \$
Revenu d'intérêts à des fins de distribution	3 336 849	3 080 734
Revenu tiré du prêt de titres (note 7)	27 923	34 513
Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés	29 405 333	(1 312 636)
Profit net (perte nette) de change réalisé(e)	–	230
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés	14 418 662	141 478 721
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente de change	(424)	450
	68 396 408	167 184 734
Charges (note 9)		
Frais de gestion	2 895 901	3 166 902
Honoraires d'audit	8 087	4 291
Honoraires du comité d'examen indépendant	314	373
Frais de garde et frais d'évaluation du fonds	140 645	124 161
Honoraires juridiques	–	275
Coûts de la communication de l'information aux porteurs de titres	26 765	30 205
Frais d'administration	14 948	15 743
Charges d'intérêts	208	–
Coûts de transaction	177 530	168 746
Autres charges	–	442
	3 264 398	3 511 138
Montants devant être payés par le fonds de placement qui ont été payés ou absorbés par le gestionnaire	(2 419)	(16 829)
	3 261 979	3 494 309
Augmentation (diminution) de l'actif net pour la période	65 134 429 \$	163 690 425 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net par part	0,64 \$	1,31 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

États de l'évolution de la situation financière (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin

	2025		2024	
Actif net à l'ouverture de la période	1 048 123 996	\$	966 221 890	\$
Augmentation (diminution) de l'actif net	65 134 429		163 690 425	
Transactions relatives aux parts rachetables				
Produit tiré de l'émission de titres du fonds de placement	4 717 900		23 466 909	
Montants totaux versés lors du rachat de titres du fonds de placement	(181 213 065)		(84 972 712)	
Titres émis lors du réinvestissement des distributions	179 028		222 185	
Distributions				
À partir du revenu net de placement	(19 770 623)		(24 575 647)	
Actif net à la clôture de la période	917 171 665	\$	1 044 053 050	\$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

États des flux de trésorerie (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin

	2025	2024
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net pour la période	65 134 429 \$	163 690 425 \$
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
(Profit net) perte nette réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés	(29 405 333)	1 312 636
Profit net (perte nette) réalisé(e) sur les contrats de change à terme	–	(10 238)
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements et des dérivés	(14 418 662)	(141 478 721)
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente de change	424	(175)
Achat de placements	(60 079 340)	(937 152 864)
Produit de la vente de placements	66 992 302	943 002 161
Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus	133 682	350 843
Charges à payer	(109 182)	7 114
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités d'exploitation	28 248 320	29 721 181
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Montant reçu de l'émission de parts	445 434	397 424
Montant versé au rachat de parts	(5 880 388)	(4 536 251)
Distributions versées aux porteurs de parts	(20 136 600)	(24 835 997)
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités de financement	(25 571 554)	(28 974 824)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de la période	2 676 766	746 357
Effet des variations des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(424)	175
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	7 154 272	6 862 275
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	9 830 614 \$	7 608 807 \$
Intérêts reçus, déduction faite des retenues fiscales	3 242 958 \$	2 842 293 \$
Dividendes reçus, déduction faite des retenues fiscales	21 435 637 \$	24 492 006 \$
Intérêts payés	208 \$	– \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

Tableau des placements (non audité)

Au 30 juin 2025

Titre	Actions / Valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
TITRES PRIVILÉGIÉS CANADIENS (85,22 %)			
Services financiers (39,60 %)			
Banque de Montréal, priv., cat. B, série 33, taux variable, perp.	166 046	3 589 026 \$	4 164 434 \$
Brookfield Corp., priv., série 13, taux variable, perp.	89 135	1 022 378	1 127 558
Brookfield Corp., priv., série 17, 4,75 %, perp.	501	10 493	9 955
Brookfield Corp., priv., série 18, 4,75 %, perp.	3 530	66 864	70 071
Brookfield Corp., priv., série 24, taux variable, perp.	508 992	8 834 980	9 798 096
Brookfield Corp., priv., série 26, taux variable, perp.	471 941	8 255 488	9 028 231
Brookfield Corp., priv., série 28-A, taux variable, perp.	155 151	2 473 951	2 865 639
Brookfield Corp., priv., série 30, taux variable, perp.	184	3 853	4 258
Brookfield Corp., priv., série 34, taux variable, perp.	228	4 349	5 164
Brookfield Corp., priv., série 46, taux variable, perp.	34 268	796 860	860 127
Brookfield Corp., priv., cat. A, série 4, taux variable, perp.	101 639	1 228 059	1 279 635
Brookfield Corp., priv., cat. A, série 36, 4,85 %, perp.	951	18 741	19 334
Brookfield Corp., priv., cat. A, série 37, 4,90 %, perp.	2 955	61 972	60 696
Brookfield Corp., priv., cat. A, série 38, taux variable, perp.	344 583	6 691 864	6 995 035
Brookfield Corp., priv., cat. A, série 40, taux variable, perp.	291 156	5 886 333	6 510 248
Brookfield Corp., priv., cat. A, série 42, taux variable, perp.	506 679	9 927 835	11 121 604
Brookfield Corp., priv., série 51, 6,45 %, perp.	81 234	1 013 275	1 255 065
Brookfield Office Properties Inc., priv., cat. AAA, série N, taux variable, perp.	248	3 963	3 745
Brookfield Office Properties Inc., priv., cat. AAA, série R, taux variable, perp.	142 298	2 467 838	2 262 538
Banque Canadienne Impériale de Commerce, priv., cat. A, série 43, taux variable, perp.	680 074	14 350 966	16 981 448
Fairfax Financial Holdings Ltd., priv., série G, taux variable, perp.	235 358	4 783 014	5 780 392
Fairfax Financial Holdings Ltd., priv., série I, taux variable, conv., perp.	608 906	11 397 178	14 845 128
Fairfax Financial Holdings Ltd., priv., série K, 5,00 %, perp.	348	7 283	8 728
Great-West Lifeco Inc., priv., série G, 5,20 %, perp.	533 355	11 982 304	12 048 489
Great-West Lifeco Inc., priv., série H, 4,85 %, perp.	910 670	20 278 953	19 533 872
Great-West Lifeco Inc., priv., série I, 4,50 %, perp.	312 484	7 460 504	6 209 057
Great-West Lifeco Inc., priv., série L, 5,65 %, perp.	165	4 013	4 041
Great-West Lifeco Inc., priv., série M, 5,80 %, perp.	486	12 158	12 111
Great-West Lifeco Inc., priv., série N, taux variable, perp.	449 202	6 462 871	7 721 782
Great-West Lifeco Inc., priv., série P, 5,40 %, perp.	305 752	7 335 224	7 240 207
Great-West Lifeco Inc., priv., série Q, 5,15 %, perp.	372 558	8 353 488	8 304 318
Great-West Lifeco Inc., priv., série R, 4,80 %, perp.	171 638	3 470 902	3 607 831
Great-West Lifeco Inc., priv., série S, 5,25 %, perp.	353 143	7 554 094	8 069 318
Great-West Lifeco Inc., priv., série T, 5,15 %, perp.	94 562	1 959 504	2 104 950
Great-West Lifeco Inc., priv., série Y, 4,50 %, perp.	97	1 595	1 906
Intact Corporation Financière, priv., cat. A, série 3, taux variable, conv., perp.	483 497	9 697 093	11 652 278

Tableau des placements (non audité) (suite)

Au 30 juin 2025

Titre	Actions / Valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Intact Corporation Financière, priv., cat. A, série 5, 5,20 %, perp.	263	6 044	6 267
Intact Corporation Financière, priv., cat. A, série 6, 5,30 %, perp.	65 311	1 503 660	1 540 033
Intact Corporation Financière, priv., cat. A, série 7, taux variable, conv., perp.	220	5 049	5 498
Intact Corporation Financière, priv., cat. A, série 9, 5,40 %, perp.	34 260	690 358	819 842
Intact Corporation Financière, priv., cat. A, série 11, 5,25 %, perp.	97 075	2 070 246	2 240 006
Banque Laurentienne du Canada, priv., cat. A, série 13, taux variable, perp.	83 172	1 517 938	1 879 687
Société Financière Manuvie, priv., cat. A, série 2, 4,65 %, perp.	359 970	8 078 412	7 462 178
Société Financière Manuvie, priv., cat. A, série 3, 4,50 %, perp.	158 463	3 480 434	3 189 860
Société Financière Manuvie, priv., cat. 1, série 3, taux variable, conv., perp.	303 613	4 146 906	5 355 733
Société Financière Manuvie, priv., cat. 1, série 9, taux variable, conv., perp.	44 578	1 070 215	1 122 474
Société Financière Manuvie, priv., cat. 1, série 11, taux variable, perp.	81	1 794	2 044
Société Financière Manuvie, priv., cat. 1, série 13, taux variable, perp.	470	11 296	11 680
Société Financière Manuvie, priv., cat. 1, série 15, taux variable, perp.	463 590	9 436 434	11 344 047
Société Financière Manuvie, priv., cat. 1, série 17, taux variable, perp.	607 685	12 353 576	14 426 442
Société Financière Manuvie, priv., cat. 1, série 19, taux variable, perp.	492 473	9 724 608	11 198 836
Société Financière Manuvie, priv., cat. 1, série 25, taux variable, perp.	1 661	39 476	41 525
Banque Nationale du Canada, priv., série 30, taux variable, perp.	32 477	786 836	826 540
Banque Nationale du Canada, priv., série 38, taux variable, perp.	602	15 176	16 134
Banque Nationale du Canada, priv., série 47, taux variable, perp.	114 583	2 524 796	2 997 491
Power Corporation du Canada, priv., série A, 5,60 %, perp.	1 928	46 973	46 176
Power Corporation du Canada, priv., série B, 5,35 %, perp.	91 180	2 106 298	2 100 787
Power Corporation du Canada, priv., série C, 5,80 %, perp.	292	6 643	7 209
Power Corporation du Canada, priv., série D, 5,00 %, perp.	30 000	593 400	656 700
Power Corporation du Canada, priv., série G, 5,60 %, perp.	4 171	99 039	99 437
Corporation financière Power, priv., série D, 5,50 %, perp.	227	5 385	5 405
Corporation financière Power, priv., série E, 5,25 %, perp.	102 163	2 303 722	2 325 230
Corporation financière Power, priv., série F, 5,90 %, perp.	357	8 767	8 932
Corporation financière Power, priv., série H, 5,75 %, perp.	32 453	783 687	796 721
Corporation financière Power, priv., série K, 4,95 %, perp.	531 359	11 600 673	11 418 905
Corporation financière Power, priv., série L, 5,10 %, perp.	379 760	8 094 333	8 392 696
Corporation financière Power, priv., série O, 5,80 %, perp.	274	6 696	6 825
Corporation financière Power, priv., série P, taux variable, perp.	540 067	8 157 883	9 580 789
Corporation financière Power, priv., série R, 5,50 %, perp.	172 912	4 180 922	4 098 014
Corporation financière Power, priv., série S, 4,80 %, perp.	82 928	1 740 576	1 726 561
Corporation financière Power, priv., série T, taux variable, perp.	669	15 198	15 882
Corporation financière Power, priv., série V, 5,15 %, perp.	113 219	2 369 747	2 515 726
Corporation financière Power, 4,50 %, priv., série 23, perp.	188	3 462	3 681
Banque Royale du Canada, priv., série BF, taux variable, perp.	697 307	14 559 861	17 397 810
Financière Sun Life Inc., priv., cat. A, série 3, 4,45 %, perp.	62 322	1 127 284	1 279 471

Tableau des placements (non audité) (suite)

Au 30 juin 2025

Titre	Actions / Valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Financière Sun Life Inc., priv., cat. A, série 4, 4,45 %, perp.	253 905	5 711 475	5 197 435
Financière Sun Life Inc., priv., cat. A, série 5, 4,50 %, perp.	173 897	3 884 624	3 601 407
Financière Sun Life Inc., priv., cat. A, série 8R, taux variable, perp.	168 874	2 522 448	3 188 341
Financière Sun Life Inc., priv., cat. A, série 10R, taux variable, perp.	394 997	7 156 565	8 377 886
La Banque Toronto-Dominion, priv., série 1, taux variable, conv., perp.	526 700	11 578 588	12 851 480
La Banque Toronto-Dominion, priv., série 7, taux variable, perp.	551 000	12 042 564	13 874 180
La Banque Toronto-Dominion, priv., série 9, taux variable, perp.	304 466	6 619 003	7 620 784
		332 258 336	363 248 076
Énergie (24,00 %)			
AltaGas Ltd., priv., série A, taux variable, conv., perp.	565 686	9 669 371	12 829 759
AltaGas Ltd., priv., série B, taux variable, conv., perp.	36 281	704 449	845 710
AltaGas Ltd., priv., série G, taux variable, perp.	285 637	5 928 432	7 040 952
Cenovus Energy Inc., priv., série 1, taux variable, perp.	212 774	4 181 636	5 078 915
Enbridge Inc., priv., série A, 5,50 %, perp.	538	12 856	12 724
Enbridge Inc., priv., série B, taux variable, perp.	372 831	5 656 907	7 232 921
Enbridge Inc., priv., série D, taux variable, perp.	133 401	2 310 979	2 665 352
Enbridge Inc., priv., série F, taux variable, perp.	22 756	411 860	463 767
Enbridge Inc., priv., série L, taux variable, perp.	238	6 558	7 470
Enbridge Inc., priv., série P, taux variable, perp.	208	3 559	4 383
Enbridge Inc., priv., série R, taux variable, perp.	463 506	7 962 147	10 150 781
Enbridge Inc., priv., série 3, taux variable, perp.	1 242 210	20 573 262	24 384 582
Enbridge Inc., priv., série 7, taux variable, perp.	38	679	817
Enbridge Inc., priv., série 9, taux variable, perp.	162 535	2 806 155	3 392 105
Enbridge Inc., priv., série 11, taux variable, perp.	757 126	13 191 798	15 604 367
Enbridge Inc., priv., série 13, taux variable, perp.	889 007	13 959 101	18 144 633
Enbridge Inc., priv., série 15, taux variable, perp.	595 092	9 326 066	12 246 993
Pembina Pipeline Corp., priv., cat. A, série 1, taux variable, perp.	2 105	47 289	51 046
Pembina Pipeline Corp., priv., cat. A, série 3, taux variable, perp.	49 502	1 040 107	1 207 849
Pembina Pipeline Corp., priv., cat. A, série 5, taux variable, perp.	808	17 482	20 483
Pembina Pipeline Corp., priv., cat. A, série 7, taux variable, perp.	578 272	11 708 720	14 104 054
Pembina Pipeline Corp., priv., cat. A, série 9, taux variable, perp.	774 587	16 463 596	19 442 134
Pembina Pipeline Corp., priv., cat. A, série 15, taux variable, perp.	10 266	217 725	254 494
Pembina Pipeline Corp., priv., cat. A, série 17, taux variable, perp.	267	4 990	6 675
Pembina Pipeline Corp., priv., cat. A, série 21, taux variable, perp.	10 141	252 806	257 987
Pembina Pipeline Corp., priv., cat. A, série 25, taux variable, perp.	2 441	54 258	62 661
Corporation TC Énergie, priv., série 1, taux variable, conv., perp.	205 117	3 736 218	3 995 679
Corporation TC Énergie, priv., série 3, taux variable, conv., perp.	379 475	4 748 495	6 489 023
Corporation TC Énergie, priv., série 5, taux variable, conv., perp.	791 056	10 982 648	13 376 757
Corporation TC Énergie, priv., série 7, taux variable, conv., perp.	397 533	7 286 508	8 992 197

Tableau des placements (non audité) (suite)

Au 30 juin 2025

Titre	Actions / Valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Corporation TC Énergie, priv., série 9, taux variable, perp.	671 842	12 059 239	13 994 469
Corporation TC Énergie, priv., série 11, taux variable, perp.	733 821	14 334 605	17 721 777
		179 660 501	220 083 516
Services publics (13,58 %)			
Algonquin Power & Utilities Corp., priv., série A, taux variable, conv., perp.	20 504	465 576	494 146
Algonquin Power & Utilities Corp., priv., série D, taux variable, perp.	1 309	30 580	32 476
Brookfield Infrastructure Partners L.P., priv., cat. A, série 3, taux variable, perp.	19 703	440 188	494 939
Brookfield Infrastructure Partners L.P., priv., cat. A, série 9, taux variable, perp.	1 696	32 163	42 332
Brookfield Infrastructure Partners L.P., priv., cat. A, série 11*, taux variable, perp.	154	7 251	3 838
Brookfield Renewable Partners L.P., priv., cat. A, série 7, taux variable, perp.	66 433	1 451 578	1 665 475
Brookfield Renewable Partners L.P., priv., cat. A, série 18, 5,50 %, perp.	70 736	1 378 795	1 468 479
Brookfield Renewable Power Preferred Equity Inc., priv., cat. A, série 1, taux variable, conv., perp.	911 645	16 483 708	19 718 881
Brookfield Renewable Power Preferred Equity Inc., priv., cat. A, série 3, taux variable, conv., perp.	472 816	9 293 318	11 333 400
Brookfield Renewable Power Preferred Equity Inc., priv., cat. A, série 6, 5,00 %, perp.	450 509	9 427 982	8 933 593
Canadian Utilities Ltd., priv., série Y, taux variable, perp.	446 926	9 011 265	10 592 146
Canadian Utilities Ltd., priv., série AA, 4,90 %, perp.	269 559	6 101 339	5 773 954
Canadian Utilities Ltd., priv., série BB, 4,90 %, perp.	209 227	4 683 283	4 485 827
Canadian Utilities Ltd., priv., série CC, 4,50 %, perp.	135 155	3 030 742	2 667 960
Canadian Utilities Ltd., priv., série DD, 4,50 %, perp.	531 799	11 005 862	10 598 754
Canadian Utilities Ltd., priv., série EE, 5,25 %, perp.	2 214	53 019	52 693
Canadian Utilities Ltd., priv., série FF, taux variable, perp.	71 586	1 666 902	1 800 388
Canadian Utilities Ltd., priv., série HH, 4,75 %, perp.	213 507	4 100 584	4 357 678
Capital Power Corp., priv., série 3, taux variable, conv., perp.	3 900	87 165	98 124
CU Inc., priv., série 1, 4,60 %, perp.	234 543	4 955 090	4 767 087
Emera Inc., priv., série A, taux variable, conv., perp.	289 216	4 533 276	5 431 477
Emera Inc., priv., série C, taux variable, conv., perp.	169	3 441	4 166
Emera Inc., priv., série F, taux variable, perp.	185 654	3 755 066	4 370 295
Emera Inc., priv., série J, taux variable, perp.	237 437	4 936 057	5 812 458
Emera Inc., priv., série L, 4,60 %, perp.	182	4 515	3 576
Fortis Inc., priv., série G, taux variable, perp.	212	4 083	4 874
Fortis Inc., priv., série H, 4,25 %, perp.	50 519	772 832	904 290
Fortis Inc., priv., série K, taux variable, perp.	920	19 184	20 498
Fortis Inc., priv., série M, taux variable, perp.	705 576	14 287 198	16 277 638
TransAlta Corp., priv., série A, taux variable, conv., perp.	88 976	1 410 356	1 511 702

Tableau des placements (non audité) (suite)

Au 30 juin 2025

Titre	Actions / Valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
TransAlta Corp., priv., série C, taux variable, conv., perp.	37 475	584 869	831 945
		114 017 267	124 555 089
Services de communication (8,04 %)			
BCE Inc., priv., série R, taux variable, perp.	404 393	6 908 496	7 319 513
BCE Inc., priv., série T, taux variable, perp.	26 179	453 876	476 196
BCE Inc., priv., série Y, taux variable, perp.	3 683	67 345	66 478
BCE Inc., priv., série AA, taux variable, perp.	382 830	6 500 985	7 189 547
BCE Inc., priv., série AB, taux variable, perp.	440	8 241	7 911
BCE Inc., priv., série AC, taux variable, perp.	106	1 960	1 966
BCE Inc., priv., série AD, taux variable, perp.	129 918	2 264 301	2 363 209
BCE Inc., priv., série AF, taux variable, perp.	140 396	2 402 443	2 757 378
BCE Inc., priv., série AG, taux variable, perp.	480 770	7 650 330	8 557 706
BCE Inc., priv., série AI, taux variable, perp.	929 618	14 738 964	16 570 441
BCE Inc., priv., série AK, taux variable, conv., perp.	728 415	10 776 834	12 674 421
BCE Inc., priv., série AL, taux variable, perp.	4 000	68 000	68 000
BCE Inc., priv., série AM, taux variable, perp.	857 139	13 227 090	15 668 501
		65 068 865	73 721 267
Produits de consommation courante (0,00 %)			
George Weston Ltée, priv., série IV, 5,20 %, perp.	228	5 550	5 223
George Weston Ltée, priv., série V, 4,75 %, perp.	1 316	24 307	28 097
		29 857	33 320
TOTAL DES TITRES PRIVILÉGIÉS CANADIENS		691 034 826	781 641 268
TITRES À REVENU FIXE CANADIENS (13,88 %)			
Obligations de sociétés (13,88 %)			
Algonquin Power & Utilities Corp., remb. par ant., 5,25 %, 2082-01-18	8 196 000	8 167 650	8 029 831
AltaGas Ltd., taux variable, remb. par ant., 5,25 %, 2082-01-11	4 940 000	4 940 000	4 826 668
Banque de Montréal, taux variable, perp., 7,37 %, 2027-11-26	2 104 000	2 130 035	2 211 956
Banque de Montréal, taux variable, perp., 7,06 %, 2028-04-26	7 368 000	7 368 000	7 743 046
La Banque de Nouvelle-Écosse, série 1, taux variable, remb. par ant., 3,70 %, 2081-07-27	6 475 000	5 236 502	5 827 852
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, perp., 7,37 %, 2027-09-28	4 850 000	4 850 000	5 083 013
Banque Canadienne Impériale de Commerce, série 57, taux variable, perp., 7,34 %, 2029-03-12	6 397 000	6 451 299	6 719 639
Banque Canadienne Impériale de Commerce, série 61, taux variable, perp., 6,37 %, 2030-03-28	2 134 000	2 134 000	2 149 414
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, remb. par ant., 4,00 %, 2082-01-28	200 000	185 000	189 549

Tableau des placements (non audité) (suite)

Au 30 juin 2025

Titre	Actions / Valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Capital Power Corp., obligations convertibles, taux variable, remb. par ant., 8,13 %, 2054-06-05	2 452 000	2 452 000	2 693 816
Capital Power Corp., série 3, taux variable, remb. par ant., 7,95 %, 2082-09-09	1 435 000	1 435 000	1 565 351
Enbridge Inc., obligations convertibles, taux variable, remb. par ant., 8,75 %, 2084-01-15	860 000	860 000	1 015 749
Gibson Energy Inc., obligations convertibles, série 20-A, taux variable, remb. par ant., 5,25 %, 2080-12-22	3 584 000	3 629 920	3 510 900
Gibson Energy Inc., taux variable, remb. par ant., 8,70 %, 2083-07-12	799 000	799 000	873 523
iA Société financière Inc., obligations convertibles, série C, taux variable, perp., 6,44 %, 2030-06-30	8 792 000	8 792 000	8 879 867
Inter Pipeline Ltd., taux variable, remb. par ant., 6,75 %, 2054-12-12	2 748 000	2 748 000	2 741 132
Inter Pipeline Ltd., série 19-A, taux variable, remb. par ant., 6,88 %, 2079-03-26	7 014 000	7 069 593	7 236 631
Keyera Corp., obligations convertibles, taux variable, remb. par ant., 6,88 %, 2079-06-13	1 425 000	1 425 000	1 497 289
Keyera Corp., taux variable, remb. par ant., 5,95 %, 2081-03-10	1 475 000	1 482 375	1 489 793
Société Financière Manuvie, série 1, taux variable, remb. par ant., 3,38 %, 2081-06-19	4 440 000	3 174 600	4 005 237
Banque Nationale du Canada, taux variable, remb. par ant., 4,05 %, 2081-08-15	3 230 000	2 476 725	3 058 029
Banque Nationale du Canada, taux variable, remb. par ant., 7,50 %, 2082-11-16	1 400 000	1 400 000	1 481 430
Banque Royale du Canada, série BT, taux variable, perp., 4,20 %, 2027-02-24	14 865 000	14 598 288	13 431 167
Banque Royale du Canada, taux variable, perp., 7,41 %, 2029-01-25	2 567 000	2 567 000	2 730 197
Banque Royale du Canada, taux variable, perp., 6,70 %, 2029-10-24	3 328 000	3 339 164	3 421 001
Banque Royale du Canada, taux variable, 4,50 %, 2080-11-24	451 000	447 618	451 170
Banque Royale du Canada, taux variable, remb. par ant., 3,65 %, 2081-11-24	2 575 000	2 172 656	2 316 559
Financière Sun Life Inc., série 21-1, taux variable, remb. par ant., 3,60 %, 2081-06-30	1 135 000	824 294	1 021 975
TELUS Corp., obligations convertibles, taux variable, remb. par ant., 6,75 %, 2055-07-21	2 909 000	2 907 807	3 060 934
La Banque Toronto-Dominion, série 27, taux variable, perp., 5,75 %, 2027-10-01	10 466 000	9 865 121	10 378 148
La Banque Toronto-Dominion, série 28, taux variable, perp., 7,23 %, 2027-10-01	2 077 000	2 077 000	2 184 053
La Banque Toronto-Dominion, série 1, taux variable, remb. par ant., 3,60 %, 2081-10-31	6 071 000	5 076 289	5 457 658
		123 081 936	127 282 577
TOTAL DES TITRES À REVENU FIXE CANADIENS		123 081 936	127 282 577

Tableau des placements (non audité) (suite)

Au 30 juin 2025

Titre	Actions / Valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Coûts de transaction		(665 939)	
TOTAL DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS (99,10 %)		813 450 823 \$	908 923 845 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie (1,07 %)			9 830 614
Autres actifs, moins les passifs (-0,17 %)			(1 582 794)
ACTIF NET (100,00 %)			917 171 665 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

Notes afférentes aux états financiers (non audité)

30 juin 2025

1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le FNB Global X Actif actions privilégiées (auparavant, FNB Horizons Actif actions privilégiées) (« HPR » ou le « FNB ») est une fiducie d'investissement établie sous le régime des lois de la province d'Ontario, en vertu d'une déclaration de fiducie, qui a commencé ses activités le 22 novembre 2010. L'adresse du siège social du FNB est la suivante : a/s Global X Investments Canada Inc., 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7.

Les parts de catégorie E (« catégorie E ») du FNB sont offertes en permanence par l'entremise de son prospectus et sont négociées à la Bourse de Toronto (la « TSX ») sous le symbole HPR. Un investisseur ne pourra acheter ou vendre des parts du FNB à la TSX que par l'entremise d'un courtier inscrit dans la province ou le territoire de résidence de l'investisseur. Les investisseurs peuvent négocier des parts du FNB de la même façon que d'autres titres négociés à la TSX, y compris au moyen d'ordres au cours du marché et d'ordres à cours limité, et pourraient devoir payer les commissions de courtage d'usage au moment de l'achat ou de la vente des parts.

L'objectif de placement de HPR est de procurer un revenu de dividendes et de préserver le capital en investissant principalement dans des actions privilégiées (y compris des titres convertibles en actions privilégiées) de sociétés canadiennes. HPR peut également investir dans des actions privilégiées de sociétés situées aux États-Unis, des titres de créance (y compris des billets avec remboursement de capital à recours limité (les « billets RCRL »), tels qu'ils sont définis dans le prospectus du FNB) d'émetteurs canadiens et américains, d'autres titres générant un revenu, ainsi que des fonds inscrits en bourse, tels qu'ils sont définis dans le prospectus du FNB.

Global X Investments Canada Inc. est le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de placements du FNB (« Global X », le « gestionnaire » ou le « gestionnaire de placements »). Le gestionnaire de placements est chargé de mettre en œuvre les stratégies de placement du FNB et de retenir les services de Corporation Fiera Capital (« Fiera » ou le « sous-conseiller ») en qualité de sous-conseiller du FNB.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

i) Déclaration de conformité

Les états financiers ont été préparés selon les normes IFRS de comptabilité (« IFRS »). Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aux termes des IFRS.

Le conseil d'administration du gestionnaire a approuvé la publication des présents états financiers le 14 août 2025.

ii) Base d'évaluation

Les états financiers ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont évalués à la juste valeur.

iii) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle du FNB.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2025

3. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables énoncées ci-après ont été appliquées d'une manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers.

a) Instruments financiers

i) Comptabilisation, évaluation initiale et classement

Le FNB est assujéti à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (l'« IFRS 9 ») pour le classement et l'évaluation d'instruments financiers, y compris la dépréciation des actifs financiers et la comptabilité de couverture.

Aux termes de l'IFRS 9, les actifs financiers doivent être classés selon la gestion des actifs financiers prévue dans le modèle d'affaires du FNB ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Elle prévoit trois catégories de classement principales pour les actifs financiers : évalués au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et à la juste valeur par le biais du résultat net. L'IFRS 9 exige que le classement des instruments de créance, le cas échéant, repose uniquement sur les remboursements de principal et les versements d'intérêts ainsi que sur le critère du modèle économique.

Les actifs financiers et les passifs financiers du FNB sont gérés, et sa performance est évaluée sur la base de la juste valeur. Les flux de trésorerie contractuels des titres d'emprunt du FNB, le cas échéant, correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts. Toutefois, ces titres ne sont ni détenus aux fins de recouvrement ni détenus aux fins de recouvrement et de vente selon le modèle économique de l'IFRS 9.

Les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement comptabilisés à la juste valeur (voir ci-après) à la date de transaction, les coûts de transaction étant comptabilisés dans les états du résultat global. Les autres actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur à la date où ils sont générés.

Le FNB classe les actifs financiers et les passifs financiers dans les catégories suivantes :

- actifs financiers obligatoirement classés à la juste valeur par le biais du résultat net : titres de créance, investissements en titres de capitaux propres et instruments financiers dérivés;
- actifs financiers au coût amorti : tout autre actif financier;
- passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net : instruments financiers dérivés et titres vendus à découvert, le cas échéant;
- passifs financiers au coût amorti : tout autre passif financier.

ii) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation sur le marché principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux auquel le FNB a accès à cette date. La juste valeur d'un passif reflète l'effet du risque de non-exécution.

Les placements sont évalués à la juste valeur à la fermeture des bureaux chaque jour ouvrable pendant lequel des séances sont tenues à la TSX (la « date d'évaluation ») en s'appuyant, dans la mesure du possible, sur des sources de cotation externes. Les placements détenus qui sont négociés sur un marché boursier actif et reconnu, un marché hors cote ou par un courtier en valeurs mobilières

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2025

reconnu sont évalués selon leur cours de clôture. Toutefois, ces cours peuvent faire l'objet d'un ajustement si une valeur plus exacte peut être obtenue d'une transaction boursière plus récente ou si l'on y incorpore d'autres renseignements pertinents dont il n'a pas été tenu compte dans les cotations de sources externes. Les placements à court terme, y compris les billets et les instruments du marché monétaire, sont évalués au coût après amortissement, lequel se rapproche de la juste valeur.

Les placements détenus qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris certains instruments financiers dérivés, sont évalués au moyen de données du marché observables, si possible, selon le mode de calcul et la manière établie par le gestionnaire. Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés aux états de la situation financière selon le profit ou la perte qui serait réalisé si les contrats étaient liquidés à la date d'évaluation. Les dépôts de couverture, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements comme dépôts de couverture. Il y a également lieu de se reporter au sommaire de l'évaluation de la juste valeur présenté à la note 6.

Les politiques relatives à la juste valeur qui sont appliquées pour la présentation de l'information financière sont les mêmes que celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative pour les transactions menées avec les porteurs de parts.

La juste valeur des autres actifs et passifs financiers se rapproche de leur valeur comptable en raison de la nature à court terme de ces instruments.

iii) Compensation

Les actifs financiers et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans les états de la situation financière, s'il existe un droit juridique exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention de régler le montant net, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les produits et les charges sont présentés pour leur montant net en ce qui a trait aux profits et pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et aux profits et pertes de change.

iv) Instruments spécifiques

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de la trésorerie en dépôt et des billets à court terme portant intérêt dont l'échéance est de moins de trois mois au moment de l'acquisition.

Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme, le cas échéant, sont évalués à la valeur au cours du marché à la date d'évaluation. La valeur de ces contrats de change à terme correspond au profit ou à la perte qui serait réalisé si, à la date d'évaluation, la position devait être liquidée et comptabilisée en tant qu'actifs et (ou) passifs dérivés dans les états de la situation financière et en tant que variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés aux états du résultat global. Lorsqu'un contrat de change à terme est liquidé ou qu'il vient à échéance, un profit réalisé ou une perte réalisée est comptabilisé dans les états du résultat global au poste « Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés ». La valeur des contrats de change à terme en dollars canadiens est déterminée à l'aide des cours de change à terme établis par un fournisseur de services indépendant.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2025

Parts rachetables

Les parts rachetables sont calculées à la valeur actualisée du prix de rachat et sont considérées comme étant la valeur résiduelle de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Elles sont classées à titre de passifs financiers en raison des exigences du FNB visant à distribuer le revenu net et les gains en capital aux porteurs de parts.

b) Revenu de placement

Les transactions sur placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Les profits et les pertes réalisés découlant des transactions sur placements sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré. L'écart entre la juste valeur et le coût moyen, tel qu'il est inscrit dans les états financiers, est pris en compte dans les états du résultat global comme faisant partie de la variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les placements et les instruments dérivés. Le revenu d'intérêts à des fins de distribution tiré des placements dans des obligations et des placements à court terme représente le taux d'intérêt nominal reçu par le FNB selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le revenu de dividendes est comptabilisé à la date ex-dividende. Le revenu tiré des distributions provenant de placements dans d'autres fonds du FNB est comptabilisé lorsqu'il est gagné.

Le revenu provenant des dérivés est présenté dans les états du résultat global comme le profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés, comme la variation nette de la plus-value (moins-value) latente de placements et de dérivés, et comme le revenu d'intérêts à des fins de distribution, selon sa nature.

Le revenu tiré des transactions de prêts de titres, s'il en est, est inclus dans le revenu tiré des prêts de titres aux états du résultat global lorsqu'il est gagné. Tous les titres faisant l'objet d'un prêt sont présentés dans le tableau des placements, et la valeur de marché des titres prêtés et des garanties détenues est établie quotidiennement (note 7).

Si le FNB est assujéti à des retenues fiscales imposées par certains pays sur le revenu de placement et les gains en capital, ces revenus et gains sont comptabilisés pour leur montant brut, et les retenues fiscales connexes sont présentées en tant que charges distinctes dans les états du résultat global.

c) Devises

Les transactions menées en devises sont converties dans la monnaie de présentation du FNB au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises à la date de clôture sont convertis au cours en vigueur à la clôture de la période. Les profits et pertes de change sont présentés en tant que « Profit net (perte nette) de change réalisé(e) », sauf pour les profits ou pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, lesquels sont comptabilisés en tant que composante du « Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et d'instruments dérivés » et de la « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des instruments dérivés » aux états du résultat global.

d) Coût

Le coût des placements de portefeuille est déterminé selon la méthode du coût moyen.

e) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net par part présentée aux états du résultat global correspond à la variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation divisée par le nombre moyen pondéré de parts du FNB qui sont en circulation au cours de la période de présentation de l'information financière.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2025

f) Transactions des porteurs de parts

La valeur à laquelle les parts sont émises ou rachetées est calculée en divisant la valeur liquidative du FNB par le nombre total de parts du FNB en circulation à la date d'évaluation applicable. Les montants reçus à l'émission de parts et les montants payés au rachat de parts sont inclus dans les états de l'évolution de la situation financière. Les ordres de souscription ou de rachat ne sont autorisés que pendant les jours de bourse applicables, tels qu'ils sont définis dans le prospectus du FNB.

g) Montants à recevoir (payer) se rapportant à des actifs de portefeuille vendus (achetés)

Conformément à la politique de comptabilisation à la date de transaction du FNB visant les achats et ventes, les transactions de vente ou d'achat en attente d'un règlement représentent des montants à recevoir ou à payer relativement à des titres vendus ou achetés, mais qui ne sont pas réglés à la date de clôture.

h) Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part de chaque catégorie de parts du FNB est calculé en divisant l'actif net du FNB attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts en circulation que compte le FNB à la date d'évaluation.

i) Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont les coûts additionnels qui découlent directement de l'acquisition, de l'émission ou de la sortie d'un placement, ce qui comprend les honoraires et commissions payés aux placeurs pour compte, aux conseillers et aux courtiers et les droits versés aux organismes de réglementation et aux bourses, ainsi que les droits et taxes de transfert applicables. Les coûts de transaction sont passés en charges et imputés aux coûts de transaction dans les états du résultat global.

j) Modifications de méthodes comptables

En date du 1^{er} janvier 2023, le FNB a adopté Informations à fournir sur les méthodes comptables (*modifications de l'IAS 1 et de l'énoncé de pratiques en IFRS 2*). Bien que les modifications n'aient pas entraîné de changements de méthodes comptables en soi, elles ont eu une incidence sur les informations sur les méthodes comptables à fournir dans les états financiers.

Les modifications exigent la présentation d'informations « significatives » sur les méthodes comptables plutôt que la présentation d'informations sur les principales méthodes comptables. Les modifications fournissent également des directives quant à l'application du concept de caractère significatif aux informations à fournir sur les méthodes comptables, dans le but d'aider les entités à fournir des informations utiles sur les méthodes comptables qui leur sont propres et qui aideront les utilisateurs à comprendre les autres informations dans les états financiers.

Conformément aux modifications, le gestionnaire a revu les méthodes comptables et a mis à jour, dans certains cas, les informations fournies à la note 3.

k) Changements futurs aux méthodes comptables

Les modifications futures de l'IFRS 7 et l'IFRS 9 s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026. Les modifications portent sur le règlement des passifs financiers au moyen de systèmes de paiement électronique et sur l'évaluation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels d'actifs financiers, y compris ceux présentant des caractéristiques liées aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Il y a des modifications additionnelles aux obligations d'information concernant les instruments financiers assortis de clauses conditionnelles.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2025

L'IFRS 18 remplacera l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, et s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027. Ce changement aura une incidence sur la structure des états du résultat global et des flux de trésorerie du FNB et entraînera la présentation d'informations supplémentaires.

Le FNB procède actuellement à l'évaluation de l'incidence sur les états financiers des normes modifiées et des nouvelles normes comptables.

4. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES ET JUGEMENTS

Lors de l'établissement des présents états financiers, le gestionnaire a eu recours à son jugement, a fait des estimations et a posé des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable de l'actif, du passif, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute modification des estimations est comptabilisée prospectivement.

Le FNB peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, y compris des instruments dérivés. La détermination de la juste valeur de ces instruments représente l'information qui a fait l'objet des jugements comptables et des estimations les plus critiques de la part du FNB lors de la préparation des états financiers. Il y a lieu de se reporter à la note 6 pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du FNB.

5. RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le FNB est exposé à divers risques financiers liés à ses activités de placement. Le gestionnaire s'efforce de réduire au minimum les effets négatifs de ces risques sur le rendement du FNB en faisant appel à des conseillers en valeurs spécialisés et expérimentés, en suivant quotidiennement les positions du FNB et l'évolution du marché et en ayant recours de façon périodique à des dérivés afin de couvrir certains risques. Le gestionnaire contribue à la gestion des risques en maintenant une structure de gouvernance servant à superviser les activités de placement du FNB et à assurer la conformité de celles-ci avec les stratégies de placement établies par le FNB, les lignes directrices internes et les règles en matière de valeurs mobilières.

Il y a lieu de se reporter au plus récent prospectus pour une analyse complète des risques liés à un placement dans les parts du FNB. Les risques importants visant les instruments financiers et qui sont propres au FNB, de même qu'une analyse, figurent ci-après.

a) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, comme les taux d'intérêt, le cours des actions, les taux de change et les écarts de crédit (sans lien avec les variations de la solvabilité du débiteur ou de l'émetteur), influent sur les revenus du FNB ou sur la juste valeur des instruments financiers qu'il détient. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables, tout en optimisant les rendements.

i) Risque de change

Le risque de change correspond au risque que des instruments financiers libellés dans des monnaies autres que la monnaie de présentation du FNB, soit le dollar canadien, fluctuent en raison de variations des taux de change et puissent avoir une incidence défavorable sur le bénéfice et les flux de trésorerie du FNB ou sur la juste valeur des placements qu'il détient. Le FNB peut réduire son exposition au risque de change au moyen d'ententes relatives à des instruments dérivés tels que des contrats de change à terme ou standardisés. Au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024, le FNB n'avait pas d'exposition nette importante aux devises en raison de ses stratégies de couverture.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2025

ii) Risque de taux d'intérêt

Le FNB peut être exposé au risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs de ses instruments financiers fluctue avec les taux d'intérêt du marché. En général, la valeur des instruments financiers portant intérêt augmente lorsque les taux d'intérêt baissent; inversement, elle diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent. La trésorerie et les équivalents de trésorerie investis à des taux à court terme du marché ont une sensibilité minimale aux fluctuations des taux d'intérêt, puisque ces titres sont généralement détenus jusqu'à leur échéance et qu'ils sont de courte durée.

Le tableau suivant résume l'exposition du FNB au risque de taux d'intérêt, y compris les actifs du FNB classés selon la période à courir jusqu'à l'échéance :

Placements	Inférieur à 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	Supérieur à 5 ans	Ne portant pas intérêt	Total
Au	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
30 juin 2025	8 963	—	—	128 792	782 652	920 407
31 décembre 2024	6 971	—	—	112 934	933 081	1 052 986

Au 30 juin 2025, l'actif net du FNB exposé au risque de taux d'intérêt était de 100,4 % (100,5 % au 31 décembre 2024). Au 30 juin 2025, le montant par lequel l'actif net du FNB aurait augmenté ou diminué si les taux d'intérêt en vigueur sur le marché avaient augmenté ou diminué de 1 %, en présumant un déplacement parallèle de la courbe de rendement, toutes autres variables demeurant constantes par ailleurs, était de 53 073 141 \$ (53 071 131 \$ au 31 décembre 2024). La sensibilité du FNB aux taux d'intérêt a été déterminée en fonction de la durée pondérée des placements en portefeuille. En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée.

iii) Autre risque lié au marché

L'autre risque lié au marché est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue par suite de variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change) causées par des facteurs propres à un placement précis, à son émetteur ou causées par tous les facteurs perturbant l'ensemble des instruments négociés sur un marché ou un segment de marché. Le gestionnaire a mis en place des contrôles de gestion du risque à l'interne au FNB, lesquels visent à limiter la perte relative à ses activités de négociation.

Le tableau ci-après présente l'incidence estimée sur le FNB d'une augmentation ou d'une diminution de 1 % d'un indice boursier général, compte tenu de la corrélation historique, tous les autres facteurs demeurant constants, aux dates considérées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée et la différence pourrait être importante. La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future.

Indice comparatif	30 juin 2025	31 décembre 2024
Indice d'actions privilégiées S&P/TSX ^{MC}	8 945 766 \$	10 224 527 \$

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2025

b) Risque de crédit

Le risque de crédit sur instruments financiers correspond au risque de perte financière pouvant découler du défaut d'une contrepartie de remplir ses obligations envers le FNB. Il découle principalement des titres de créance détenus, et aussi des actifs financiers dérivés, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de même que des autres débiteurs. À la date de clôture, l'exposition maximale du FNB au risque de crédit représente la valeur comptable des actifs financiers pertinents présentée dans les états de la situation financière. La politique du FNB à l'égard du risque de crédit consiste à réduire son exposition à des contreparties dont le risque de défaillance perçu est élevé en ne faisant affaire qu'avec des contreparties qui respectent les normes de crédit présentées dans le prospectus du FNB et, au besoin, en recevant des garanties acceptables.

Analyse de la qualité du crédit

L'exposition du FNB au risque de crédit selon une notation désignée du portefeuille investi attribuée au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024 était la suivante :

Titres privilégiés canadiens par cote de crédit	Pourcentage de la valeur liquidative (%)	
	30 juin 2025	31 décembre 2024
P-2 - Deuxième cote de solvabilité	60,8 %	63,3 %
P-3 - Troisième cote de solvabilité	24,7 %	24,7 %
P-4 - Quatrième cote de solvabilité	0,2 %	0,2 %
Total	85,7 %	88,2 %

Titres privilégiés américains par cote de crédit	Pourcentage de la valeur liquidative (%)	
	30 juin 2025	31 décembre 2024
AAA	1,0 %	0,7 %
A	0,1 %	0,1 %
BBB	5,0 %	4,3 %
BB	8,6 %	7,1 %
Total	14,7 %	12,2 %

La notation désignée a été obtenue auprès de Standard & Poor's, de Moody's et (ou) de Dominion Bond Rating Service. Lorsque plus d'une cote de crédit a été attribuée à un même titre, la cote la plus basse a été retenue. Le risque de crédit est géré en traitant avec des contreparties que le FNB estime solvables et en surveillant régulièrement l'exposition aux risques. Au 30 juin 2025, le risque maximal auquel le FNB était exposé eu égard à un émetteur correspondait à 10,4 % (10,2 % au 31 décembre 2024) de son actif net.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2025

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le FNB éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont réglés par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. La politique du FNB et la méthode du gestionnaire de placements en matière de gestion du risque de liquidité consistent à faire en sorte, dans la mesure du possible, que le FNB dispose toujours des liquidités suffisantes pour honorer ses engagements à leur échéance, tant dans des conditions normales que sous contrainte, y compris les rachats d'actions estimés, et ce, sans subir de pertes inacceptables et sans risquer d'entacher sa réputation. En général, les passifs du FNB sont exigibles dans les 90 jours. Le gestionnaire gère le risque de liquidité en investissant la majorité de l'actif du FNB dans des placements qui sont négociés sur un marché actif et qui peuvent être aisément cédés. L'objectif du FNB est de détenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir sa liquidité; par conséquent, le risque de liquidité est jugé minimal pour le FNB.

6. ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR

Le FNB présente ci-après un classement des évaluations à la juste valeur des placements qu'il détient selon une hiérarchie qui se compose de trois niveaux de juste valeur ainsi qu'un rapprochement des transactions et des transferts entre les niveaux de cette hiérarchie. La hiérarchie des données servant à l'évaluation de la juste valeur s'établit comme suit :

- Niveau 1 : les titres qui sont évalués selon des prix cotés sur des marchés actifs.
- Niveau 2 : les titres qui sont évalués selon des données autres que les prix cotés observables, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).
- Niveau 3 : les titres qui sont évalués selon des données non observables de marché importantes.

Les changements aux méthodes d'évaluation pourraient entraîner des transferts entre les niveaux assignés aux placements. Le tableau suivant présente un sommaire des données utilisées dans l'évaluation des placements et dérivés du FNB évalués à la juste valeur au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024 :

	30 juin 2025			31 décembre 2024		
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)
Actifs financiers						
Obligations	–	127 282 577	–	–	111 519 673	–
Actions	781 641 268	–	–	931 842 559	–	–
Total des actifs financiers	781 641 268	127 282 577	–	931 842 559	111 519 673	–
Total des actifs financiers	–	–	–	–	–	–
Actifs et passifs financiers, montant net	781 641 268	127 282 577	–	931 842 559	111 519 673	–

Il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux 1 et 2 par suite du changement dans la disponibilité des prix cotés sur des marchés ou des données observables sur le marché au cours de la période ou de l'exercice présenté. En outre, aucun placement ni aucune transaction n'ont été classés dans le niveau 3 pour la période close le 30 juin 2025 et l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2025

7. PRÊT DE TITRES

Afin de générer des rendements supplémentaires, le FNB est autorisé à conclure certaines conventions de prêt de titres avec des emprunteurs qu'il juge acceptables conformément au *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le « Règlement 81-102 »). Aux termes d'une convention de prêt de titres, l'emprunteur doit verser au FNB des honoraires de prêt de titres déterminés, verser au FNB des honoraires d'un montant égal aux distributions que l'emprunteur a reçues sur les titres empruntés, et le FNB doit recevoir une forme acceptable de garantie d'une valeur excédentaire à celle des titres prêtés. Bien que cette garantie soit évaluée à la valeur du marché, le FNB pourrait tout de même être exposé au risque de perte si l'emprunteur ne s'acquittait pas de son obligation de rendre les titres empruntés et si la garantie ne suffisait pas à reconstituer le portefeuille de titres prêtés. Le cas échéant, le revenu tiré de ces transactions de prêt de titres au cours de la période est indiqué dans les états du résultat global du FNB.

Au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024, la valeur totale des titres prêtés et des garanties reçues à la clôture des marchés s'établissait comme suit :

Au	Titres prêtés	Garanties reçues
30 juin 2025	6 509 248 \$	6 854 383 \$
31 décembre 2024	9 624 628 \$	10 127 875 \$

Les garanties peuvent inclure, sans s'y limiter, de la trésorerie et des obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada ou une province canadienne; par le gouvernement des États-Unis ou ses organismes; par certains États souverains; par des organismes supranationaux autorisés; et des emprunts à court terme d'institutions financières canadiennes, pour autant que, dans chaque cas, les titres de créance aient une notation désignée comme il est défini par le Règlement 81-102.

Le tableau ci-après présente un rapprochement du revenu tiré du prêt de titres, tel qu'il est présenté dans les états du résultat global pour les périodes closes les 30 juin 2025 et 2024. Il indique le montant brut du revenu tiré du prêt de titres provenant des opérations de prêt de titres du FNB, moins les retenues fiscales et les montants gagnés par les parties ayant le droit de recevoir un paiement provenant du montant brut dans le cadre d'une convention de prêt de titres.

Pour les périodes closes les	30 juin 2025	Pourcentage du revenu brut	30 juin 2024	Pourcentage du revenu brut
Revenu brut tiré du prêt de titres	46 839 \$		58 240 \$	
Retenues fiscales	(315)	0,67 %	(732)	1,26 %
Honoraires du mandataire d'opérations de prêts :				
The Bank of New York Mellon	(18 601)	39,71 %	(22 995)	39,48 %
Revenu net tiré du prêt de titres versé au FNB	27 923 \$	59,62 %	34 513 \$	59,26 %

8. PARTS RACHETABLES

Le FNB est autorisé à émettre un nombre illimité de parts de catégorie E rachetables et transférables, lesquelles parts représentent chacune une participation indivise et égale dans l'actif net du FNB. Chaque part habilite son porteur à exprimer une voix aux assemblées des porteurs de parts. Chaque part confère une participation égale, avec toutes les autres parts, à tous les paiements faits aux porteurs de parts, autres que les distributions des frais de gestion, qu'il s'agisse de distributions de revenu ou de distributions de capital et, au moment de la liquidation, une participation égale au reliquat de l'actif net du FNB après l'acquittement de toute obligation non réglée attribuable aux parts de cette catégorie du FNB. Toutes les parts seront entièrement payées et non susceptibles d'appels subséquents, et ne seront pas assujetties à de futures évaluations, lorsqu'elles auront été émises, et elles ne pourront être cédées, sauf par application de la loi.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2025

Les parts rachetables émises par le FNB confèrent à l'investisseur le droit d'exiger le remboursement au comptant d'un montant proportionnel à la participation de l'investisseur dans l'actif net du FNB chaque date de rachat et elles sont classées à titre de passif en raison de l'obligation du FNB de distribuer son revenu net et ses gains en capital aux porteurs de parts. Les objectifs du FNB en matière de gestion des parts rachetables sont d'atteindre l'objectif de placement du FNB et de gérer le risque de liquidité attribuable aux rachats. Le risque de liquidité du FNB attribuable aux parts rachetables est décrit à la note 5.

Pendant les jours de bourse applicables, tels qu'ils sont définis dans le prospectus du FNB, les porteurs de parts du FNB peuvent i) racheter des parts du FNB au comptant, à un prix par part correspondant à 95 % du cours de clôture des parts du FNB à la TSX le jour de prise d'effet du rachat, lorsque le nombre de parts faisant l'objet du rachat ne correspond pas à un nombre prescrit de parts ou à un multiple de celui-ci; ou ii) racheter, déduction faite de tous les frais de rachat applicables déterminés de temps à autre par le gestionnaire, à son gré, un nombre prescrit de parts ou un multiple du nombre prescrit de parts du FNB au comptant pour un montant correspondant à la valeur liquidative de ce nombre de parts.

Des parts du FNB sont émises ou rachetées sur une base quotidienne à la valeur liquidative par titre, laquelle est fixée chaque jour ouvrable à 16 h (heure de l'Est). Les ordres d'achat ou de rachat doivent respecter une heure limite, soit 9 h 30 (heure de l'Est).

Le FNB doit distribuer tout bénéfice net et tout gain en capital qu'il a réalisé au cours de la période. Le bénéfice réalisé par le FNB est distribué aux porteurs de parts au moins une fois par année, au besoin, et ces distributions sont soit versées en trésorerie, soit réinvesties par les porteurs de parts dans des parts additionnelles du FNB. Les gains en capital réalisés nets, le cas échéant, sont habituellement distribués aux porteurs de parts en décembre de chaque année. Les distributions annuelles des gains en capital ne sont pas versées en trésorerie, mais sont plutôt réinvesties et comptabilisées à titre de distributions imposables et utilisées afin d'augmenter le prix de base rajusté de chaque porteur de parts du FNB. Les distributions versées aux détenteurs de parts rachetables sont constatées dans les états de l'évolution de la situation financière.

Veuillez consulter le plus récent prospectus du FNB pour obtenir une description complète des caractéristiques de souscription et de rachat des parts du FNB.

Pour les périodes closes les 30 juin 2025 et 2024, le nombre de parts émises dans le cadre de souscriptions ou du réinvestissement des distributions, le nombre de parts rachetées, le nombre total et le nombre moyen de parts en circulation se présentent comme suit :

Période	Parts en circulation à l'ouverture	Parts émises	Parts rachetées	Parts en circulation à la clôture	Nombre moyen de parts en circulation
2025	112 446 346	519 095	(19 300 000)	93 665 441	101 120 984
2024	126 847 913	2 901 891	(10 150 000)	119 599 804	124 522 137

9. CHARGES

Frais de gestion

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services tels que les gestionnaires de portefeuille, les dépositaires, les agents chargés de la tenue des registres, les agents des transferts, les auditeurs et les imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés au nom du FNB; les arrangements de la tenue à jour des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des porteurs de parts et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les porteurs de parts reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2025

toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue du FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux parts du FNB; et la gestion des demandes des porteurs de parts du FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également les stratégies de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions et pratiques en matière de placement.

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,55 % de la valeur liquidative des parts du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu. Le sous-conseiller est rémunéré à même les frais de gestion pour les services qu'il a fournis, sans autre coût pour le FNB. Toute charge du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire est versée à même les frais de gestion reçus par le gestionnaire.

Autres charges

À moins que le gestionnaire n'y renonce ou ne les rembourse, le FNB paie l'ensemble de ses charges d'exploitation, notamment les honoraires des auditeurs, les frais liés aux services offerts par le fiduciaire et le dépositaire, les coûts associés à l'évaluation, à la comptabilité et à la tenue de registres, les frais juridiques, les frais autorisés relatifs à la préparation et au dépôt de prospectus, les coûts liés à l'envoi de documents aux porteurs de parts, les droits d'inscription à la cote d'une bourse et les frais annuels connexes, les droits de licence relatifs à un indice (le cas échéant), les frais payables à Services de dépôt et de compensation CDS inc., les frais bancaires et les intérêts, les charges extraordinaires, les coûts liés à la préparation et à la communication des rapports à l'intention des porteurs de parts et les coûts liés à la prestation de services, les honoraires de l'agent chargé de la tenue des registres et de l'agent des transferts, les coûts associés au comité d'examen indépendant, l'impôt sur le résultat, les taxes de vente, les commissions et les frais de courtage, les retenues fiscales ainsi que les honoraires payables à des fournisseurs de services dans le cadre de questions de conformité réglementaire et de fiscalité dans les territoires étrangers.

Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer aux frais ou charges autrement payables par le FNB, ou en absorber une partie. La renonciation à ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

10. COMMISSIONS DE COURTAGE, RABAIS DE COURTAGE SUR TITRES GÉRÉS ET TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Les commissions de courtage payées relativement à des transactions sur titres peuvent comprendre des montants payés aux parties liées du gestionnaire pour des services de courtage fournis au FNB.

Les services de recherche et d'utilisation de systèmes reçus en contrepartie des commissions générées auprès de certains courtiers sont généralement qualifiés de rabais de courtage sur titres gérés.

Les commissions de courtage payées aux courtiers relativement aux transactions sur les titres du portefeuille, les rabais de courtage sur titres gérés et les montants payés aux parties liées du gestionnaire, le cas échéant, pour les périodes closes les 30 juin 2025 et 2024, sont les suivants :

Période close le	Commissions de courtage payées	Rabais de courtage sur titres gérés	Montants payés à des parties liées
30 juin 2025	86 038 \$	732 \$	néant \$
30 juin 2024	58 984 \$	10 454 \$	néant \$

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2025

En plus des éléments présentés dans le tableau ci-dessus, les frais de gestion versés au gestionnaire dont il est question à la note 9 sont inscrits dans les transactions entre parties liées, puisque le gestionnaire est considéré comme étant une partie liée du FNB. La rémunération payée au comité d'examen indépendant est également inscrite dans les transactions avec des parties liées. Les frais de gestion et la rémunération payée au comité d'examen indépendant figurent aux états du résultat global. Les frais de gestion payables par le FNB au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024 figurent aux états de la situation financière.

Le FNB pourrait investir dans d'autres FNB gérés par le gestionnaire ou ses affiliés, conformément aux objectifs et stratégies de placement du FNB. Ces placements, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements.

11. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « LIR »), le FNB est considéré comme une fiducie de fonds commun de placement et, par conséquent, n'est pas imposé sur la tranche du résultat fiscal versée ou allouée aux porteurs de parts. En outre, les remboursements d'impôt (fondés sur les rachats et les profits réalisés et latents de l'exercice) peuvent permettre la rétention de certains gains en capital nets dans le FNB sans engendrer d'impôts.

12. PERTES FISCALES REPORTÉES EN AVANT

Les pertes en capital aux fins de l'impôt peuvent être reportées en avant indéfiniment et appliquées en réduction des gains en capital réalisés au cours d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital reportées en avant peuvent être appliquées en réduction du résultat fiscal au cours d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital réalisées pendant l'année d'imposition en cours peuvent être reportées en avant pendant 20 ans. Au 31 décembre 2024, le FNB disposait de pertes en capital ou de pertes autres qu'en capital, les pertes autres qu'en capital expirant comme suit :

Pertes en capital	Pertes autres qu'en capital	Année d'expiration des pertes autres qu'en capital
122 505 779 \$	—	—

13. COMPENSATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le FNB peut conclure diverses conventions-cadres de compensation ou ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation aux états de la situation financière. Toutefois, dans certaines circonstances telles qu'une faillite ou une résiliation de contrats, les montants connexes peuvent être compensés. Au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024, le FNB n'avait pas d'instruments financiers admissibles à une compensation.

14. PARTICIPATION DANS DES FILIALES, DES ENTITÉS ASSOCIÉES ET DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Le FNB pourrait investir dans d'autres FNB dans le cadre de ses stratégies de placement (le(s) « FNB détenu(s) »). En général, la nature et l'objectif de ces FNB détenus consistent à gérer les actifs pour le compte d'investisseurs tiers conformément à leurs objectifs de placement. Ces FNB sont financés par l'émission de parts aux investisseurs.

Pour déterminer si le FNB exerce un contrôle ou a une influence notable sur un FNB détenu, il évalue ses droits de vote, l'exposition à des rendements variables, et sa capacité d'utiliser ses droits de vote pour influencer sur le montant des rendements. Dans les cas où le FNB exerce un contrôle sur un FNB détenu, il est considéré comme une entité d'investissement aux termes de l'IFRS 10, *États financiers consolidés* et il comptabilise par conséquent les placements qu'il contrôle à la juste valeur par le biais du résultat net. Le but principal du FNB est défini par ses objectifs de placement et celui-ci a recours à ses stratégies de placement telles qu'elles sont définies dans son prospectus pour atteindre ces objectifs. Le FNB mesure et évalue à la juste valeur la performance de tout FNB détenu.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2025

Les FNB détenus sur lesquels le FNB exerce un contrôle ou a une influence notable sont classés comme filiales ou entités associées, respectivement. Tout autre FNB détenu est classé comme entité structurée non consolidée. Les FNB détenus peuvent être gérés par le gestionnaire, les membres de son groupe ou des gestionnaires tiers. Le FNB ne fournit pas un soutien financier à ses filiales ou entités structurées non consolidées et il n'a pas l'intention de fournir un tel soutien financier ou autre soutien que ce soit.

Les placements dans les FNB détenus sont exposés au risque de prix découlant des incertitudes relatives aux cours futurs de ces FNB détenus. L'exposition maximale aux pertes découlant de participations dans des FNB détenus correspond au total de la juste valeur du placement dans ces FNB détenus à tout moment. La juste valeur des FNB détenus, le cas échéant, est présentée dans les placements dans les états de la situation financière et dans le tableau des placements. Au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024, le FNB n'avait pas d'exposition à des filiales, des entités associées ou des entités structurées non consolidées.

